



Le droit des sociétés aux Emirats Arabes Unis

Actualisation au 15 septembre 2005

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

La Loi fédérale n°8 sur les sociétés commerciales de 1984 amendée par la Loi n°13 de 1988 présente les différentes formes de sociétés susceptibles d'être constituées aux Emirats Arabes Unis et pose le principe de la participation majoritaire d'un partenaire local dans le capital, hors implantation en zone franche. D'autres textes, notamment la Loi n°1 de 1979 relative aux sociétés à vocation industrielle, la Loi n°14 de 1988 afférente aux agences commerciales et la Loi n°18 de 1993 sur les Transactions Commerciales, ont une incidence significative sur le droit des sociétés aux Emirats Arabes Unis.

Le gouvernement fédéral des Emirats Arabes Unis prépare actuellement une nouvelle loi sur les sociétés qui prévoirait, notamment, :

- un aménagement à la règle du partenariat local majoritaire dans le cadre de tout investissement direct étranger, hors zone franche (l'investisseur étranger pourrait désormais détenir jusqu'à 70% du capital de l'entité créée) ; l'obligation de partenariat local demeurerait donc.
- une modification des limites minimales de capital fixées par type de sociétés.

Compte tenu du caractère sensible des réformes envisagées, aucun calendrier de mise en vigueur ne peut être avancé.

Les formes de sociétés et leurs implications

	General partnership	Simple limited partnership	Public joint stock	Limited liability company
Formalités d'installation	- Tous les actionnaires devront être des émiriens. - Accord écrit en arabe, authentifié par les autorités compétentes et enregistré.	- Minimum 51% des actions détenues par des émiriens. - Tous les principaux partenaires majoritaires devront être émiriens. - Accord écrit en arabe, authentifié et enregistré par l'autorité compétente.	- Minimum 51% des actions détenues par des émiriens. - Lettre de constitution et statuts associatifs en accord avec les directives du Ministère de l'Economie et du Plan dûment authentifié et enregistré.	- Minimum 51% des actions détenues par des émiriens. - Accord écrit en arabe, authentifié et enregistré par l'autorité compétente.
Nombre de	Au moins 2	Au moins 2	Au moins 10	2 à 50

partenaires				
Noms de sociétés	Formés des noms des partenaires ou choisis pour l'occasion	Au choix, sachant qu'aucun nom de partenaire anonyme ne doit être mentionné.	Dérivés de l'activité de l'entreprise, mais ne peuvent être le nom d'un émirien et doivent être en accord avec les lois sur les sociétés.	Dérivés de l'activité, le nom d'un partenaire ou au choix.
Caractéristiques de l'entreprise et responsabilité	-Fondé sur la confiance et la familiarité entre les partenaires qui auront le statut de négociants. -Les partenaires sont solidairement et indéfiniment responsables sur leurs biens propres des dettes de l'entreprise.	-Le partenaire majoritaire émirien sera responsable sur ses biens personnels des dettes de l'entreprise. -Le partenaire anonyme sera responsable des dettes de l'entreprise proportionnellement aux actions qu'il détient.	-Les actions sont négociables. -Chaque partenaire est responsable proportionnellement à sa part dans le capital.	Les partenaires sont responsables proportionnellement à leur part dans le capital.
Capital	Non fixé	Non fixé	10 millions AED divisés en actions d'une valeur variant entre 1 et 100 AED.	150 000 AED minimum. La valeur de chaque action devra être d'au moins 1000 AED.
Management	Déterminé par l'accord entre les partenaires ou avec un tiers.	Par le(s) partenaire(s) majoritaire(s) émirien(s)	Par un comité de directeur, en accord avec ce qui est stipulé dans le droit des sociétés.	Selon l'accord entre les partenaires ou par un tiers.

	Private joint stock	Partnership limited	Joint participation (venture)
Formalités d'installation	-Minimum 51% des actions	-Minimum 51% des actions	-Minimum 51% des actions

	détenues par des émiriens. -Accord écrit en arabe, authentifié et enregistré par l'autorité compétente.	détenues par des émiriens. -Accord écrit en arabe, authentifié et enregistré par l'autorité compétente.	détenues par des émiriens. -Accord écrit en arabe, authentifié et enregistré par l'autorité compétente. -Constitué en société commerciale sans être déclaré à un tiers.
Nombre de partenaires	Au moins 3	Au moins 2	Au moins 2
Noms de sociétés	Dérivés de l'activité.	Nom(s) de(s) partenaire(s) majoritaire(s) ou choisi(s)	Nom de partenaire majoritaire ou choisi.
Caractéristiques de l'entreprise et responsabilité	Les partenaires sont seulement responsables proportionnellement à leurs parts dans le capital.	Le partenaire majoritaire est responsable des dettes de l'entreprise sur ses biens propres et un actionnaire est responsable dans les limites de sa part de capital.	Non déclaré à un tiers. Sinon la société devra être transformée en « general partnership ».
Capital	2 millions AED minimum.	500 000 AED minimum.	Non fixé.
Management	Par un comité de directeurs.	Par un ou plusieurs actionnaires majoritaires.	Par les actionnaires majoritaires connus de tous.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique d'Abu Dhabi (adresser les demandes à abudhabi@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Economique aux Emirats Arabes Unis
Adresse : Hamdan Street, Al Masaood Tower, Suite 1103
PO Box 4036
Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis
ÉMIRATS ARABES UNIS
Rédigée par : Pascal CARRERE
Revue par : Jean-Marc PUPPI
Date de parution :
Version originelle de septembre 2000
Version n°5 du 15 septembre 2005